https://47.snuipp.fr/AESH-restons-mobilise-es

AESH : restons mobilisé·es !

- Métier - Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH) -

Date de mise en ligne : jeudi 30 janvier 2025

Dernière mise à jour : 30 janvier 2025

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Une délégation intersyndicale a été reçue le lundi 27 janvier à la Dsden.

Sommaire

- Audience du 27 janvier 2025
- Questionnaire AESH à diffuser
- Communiqué national : 16 janvier

<!â€”inserer_sommaireâ†’

Audience du 27 janvier 2025

Suite à la demande d'audience auprès du DASEN une rencontre intersyndicale s'est tenue le jeudi 23 janvier 2025.
Les syndicats présents : FSU-SNUipp47, SNES-FSU, SNUdi-FO, CGT Educ, Solidaire SUD Éducation se sont accordés sur une plateforme revendicative à porter lors de l'audience.
Seuls la FSU-SNUipp47, le SNES-FSU, le SNUdi FO ont pu se rendre à l'audience.
Lors de cette audience, l'administration, représentée par : le DASEN, le DASEN adjoint, le Secrétaire Général, l'IEN intérimaire SDEI, la responsable pôle Aesh, a reçu les représentants du personnel accompagnés de deux AESH afin d'aborder leurs problématiques.
Nous avons ouvert la discussion en présentant les raisons de notre demande, mettant en avant la présence nécessaire et indispensable des AESH dans les écoles pour l'inclusion des élèves, l'importance de reconnaître enfin le professionnalisme de ces personnels par la création d'un statut et le rappel de la date anniversaire du texte de l'école inclusive (11-02-2005).
Nous avons pu ensuite aborder les difficultés des AESH grâce à des cas concrets. L'administration a montré une oreille attentive à chacune des situations évoquées, proposant d'intervenir directement pour les régulariser.
Ainsi trois axes ont été retenus par le DASEN.
Un premier concernant les conditions financières des AESH : comprenant un engagement du DASEN à mieux informer les AESH sur les frais de déplacement possibles dans le cas d'affectations partagées (demande de remboursement via CHORUS-DT, rattrapage du retard du paiement des frais de déplacement, accès à des aides via la CDAS en cas de difficultés financières ou sociales).
Le deuxième axe, que le DASEN a qualifié de nécessaire, vise à une meilleure considération des AESH par une reconnaissance de leur professionnalisme, une meilleure communication à l'intérieur des PIAL et/ou avec les différents intervenants auprès des élèves suivis. Cela passera par une mise en avant des rôles et fonctions des AESH lors des réunions des cadres responsables.
Le troisième axe et non des moindres est la réaffirmation que l'administration doit veiller à l'intégrité physique et morale des AESH. À cette fin, lors de la formation des AESH, l'accent sera mis sur les positionnements professionnels. De plus, une communication sera faite sur l'existence de moyens au sein du SDEI (Service Départemental de l'École Inclusive) de « voltigeurs » capables d'intervenir en cas de situations extrêmes au sein des écoles.

Au delà de l'oreille attentive, nous avons senti une volonté affichée d'intervenir sur des cas particuliers avec une réelle demande de faire remonter les informations. Cependant, nous ne pouvons pas nous contenter de cela.

Copyright © FSU-SNUipp 47

Les AESH vivent des conditions de travail difficiles que ce soit par une précarité liée à des salaires faibles, une non considération de leur professionnalisme, des conditions d'accueil d'enfant parfois capables de gestes mettant en danger leur intégrité physique et morale.
C'est pourquoi la FSU-SNUipp porte la création d'un statut pour les AESH qui leur permettra une reconnaissance bien légitime.

L'intersyndicale prévoit des actions dans le cadre des vingt ans de la loi de 2005.

Questionnaire AESH à diffuser

Au niveau départemental, le questionnaire anonyme pour recueillir la parole des AESH et leur permettre de commenter, qualifier, témoigner sur leurs conditions d'exercices du métier est toujours disponible :

Communiqué national : 16 janvier

https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg
Communiqué intersyndical de mobilisation AESH 16/01/25

Alors que l'Éducation nationale s'apprête à accueillir un ou une sixième ministre en l'espace de deux ans, de nombreux personnels attendent toujours des engagements forts pour améliorer leurs conditions d'emploi et bénéficier d'une meilleure reconnaissance professionnelle. C'est le cas des AESH.

La valse à la tête des ministères et l'absence d'engagement politique concret ont mis un coup d'arrêt à tout espoir d'amélioration significative de la situation. En réponse à l'indifférence et au mépris institutionnels, ces personnels sont de plus en plus nombreux à faire le choix de renoncer à leur métier plutôt que d'attendre en vain des mesures qui ne viendront jamais.

Nos organisations syndicales ont alerté à plusieurs reprises sur les conditions indignes dans lesquelles sont maintenus les AESH. Les temps incomplets imposés maintiennent ces agents de la Fonction publique – majoritairement des femmes – dans la précarité, souvent sous le seuil de pauvreté.

Ces personnels restent encore soumis à des décisions arbitraires qui mettent à mal leurs droits (jours de fractionnement, indemnisation des déplacements, temps d'activités connexes, formation…), ce qui n'est plus acceptable.

A cela s'ajoute la nouvelle disposition sur l'accompagnement sur la pause méridienne, présentée par le ministère comme une solution aux temps incomplets subies par les AESH : elle a créé le désordre et s'est parfois soldée par une perte de revenus.

Il est urgent d'engager dès à présent un processus permettant de sortir les AESH de la précarité. Les ministères de l'Éducation nationale, de l'agriculture et chargé de la mer doivent enfin respecter les AESH !

C’est pourquoi les organisations syndicales FSU, CGT Educ’action, SNALC et SUD ont décidé d’appeler à une journée de mobilisation et de grève le jeudi 16 janvier 2025 pour exiger :

- la création d’un corps de fonctionnaire de catégorie B dans la Fonction publique d’État, pour reconnaître le métier d’AESH ;
- une augmentation significative des rémunérations sur toute la carrière ;
- la reconnaissance d’un temps complet sur la base d’un accompagnement élève de 24 heures, sans ajouter de nouvelles missions sur le temps périscolaire ;
- l’abandon des PIAL, des PAS et de la politique de mutualisation des moyens ;
- un recrutement d’AESH à hauteur des besoins.

L’intersyndicale appelle à une large participation à cette journée de mobilisation et de grève pour obliger le ministère à prendre des mesures immédiates pour les AESH. Elle appelle les personnels à se réunir pour préparer sa réussite et à discuter des suites du mouvement.

Ensemble, toutes et tous dans la mobilisation pour gagner des avancées pour les AESH !

Copyright © FSU-SNUipp 47